

Salaire : Coefficient Hierarchique

Par **julienduprat**, le **16/10/2008** à **23:02**

Bonjour,

je suis employé en CDI dans une SSII (société de service en informatique), et je crois être victime d'abus concernant mon contrat de travail et de mon salaire.

Q1) Lors de la signature de mon contrat, j'avais un niveau hierarchique à 115. Un mois après la comptable s'est apercue qu'elle a fait une erreur sur mon niveau hierarchique :

- 115 => + de 26ans

- 105 => - 26 ans.

Ayant moins de 26 ans, elle m'a proposé de signer un nouveau contrat avec Coeff 105 en signnt et anti-datant... Etant en période d'essai j'avais le couteau sous la gorge ? Est ce une pratique légale ? Puis je faire valoir le premier contrat de travail signé ?

Merci à vous pour vos réponses